



Compte rendu de la table ronde

Journée ICSI-LERNA

Analyse Coût-Bénéfice et Risque :

enjeux et pratiques

4 avril 2006

Participants : Philippe Essig, Président de l'ICSI (Médiateur)
Alain Bénéteau, Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
Tony Pozzana, Ancien responsable Risk Management de TOTAL
Dominique Olivier, Secrétaire Confédéral chargé des risques professionnels CFDT
James K. Hammit, Harvard Center for Risk Analysis et LERNA
Pierre-Louis Toutain, Directeur de l'UMR 181 INRA-ENVT Physiologie et toxicologie expérimentales

Salle : René Deleuze, Directeur Général de l'ICSI
Suzanne Gazal, Enseignant-chercheur à l'université Toulouse II
André De Palma, Economiste à l'Université de Cergy-Pontoise
Jean-Pierre Galland, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
Henry Jacquet-Francillon, EDF
Jean-Claude Rébeillé, ICSI
Marc Renard, Solvay

[Le texte ci-dessous donne une synthèse des discussions ayant eu lieu lors de la table ronde. Il est possible que ce texte contienne des erreurs de transcription.]

Synthèse des discussions

Philippe Essig commence le débat par une question soulignant la spécificité française et encourageant une discussion autour d'une utilisation à la française de l'analyse coût-bénéfice. Il invite ensuite les participants à prendre la parole pour donner leurs premières réactions sur la journée.

Dominique Olivier, très sensible aux travaux de Nicolas Treich, souligne la parfaite intégration du principe de développement durable dans cette approche coût-bénéfice. Il souhaite néanmoins étendre cette notion au-delà des trois piliers couramment cités et évoque tour à tour subsidiarité et transversalité dans les processus décisionnels. De plus, il se réjouit de cette démocratie participative mise en valeur par une telle démarche. Il souligne néanmoins le rôle nécessaire mais en aucun cas suffisant que doit prendre l'approche dans la décision publique, avant de s'interroger sur les réels effets du dialogue sur les phénomènes d'adhésion des populations aux décisions publiques.

Tony Pozzana voit en l'analyse coût-bénéfice un outil d'aide à la décision démocratique favorisant la transparence des processus décisionnels et permettant l'explicitation du risque. Il encourage d'ailleurs en ce sens la diffusion sur internet de telles études, à l'image de ce qui se fait déjà pour les « Impact Assessment » évoquées plus tôt dans la journée par Michel Catinat.

Pierre-Louis Toutain souligne la montée en puissance de démarches similaires dans son domaine d'activité, malgré des obstacles à la fois techniques et relevant de l'acceptabilité des démarches quantitatives par rapports aux dire d'expert. Il souhaite également que l'on redonne davantage de noblesse aux sciences observationnelles, souvent délaissées au profit des sciences expérimentales.

René Deleuze prend alors la parole. Se réjouissant tout d'abord de la tenue de cette journée en parfaite adéquation avec les objectifs de l'ICSI, il insiste sur l'importance de l'implication des citoyens dans l'approche coût-bénéfice et plus généralement dans la gestion des risques. Il évoque ensuite la réticence française démontrant, exemples à l'appui, les aberrations auxquelles cela peut conduire.

Suzanne Gazal fait d'abord part de ses impressions sur la méthode qu'elle qualifie de « fabuleux outil d'aide à la décision ». Elle encourage à porter nos réflexions sur la construction de la préférence à la lumière de la psychologie du risque. Pour elle, le débat doit être au cœur du processus de construction partagée du risque. Elle parle également de la difficulté d'appréhender le bien-être par une démarche statistique. Enfin, si elle conçoit très bien les impacts indirects que peut avoir la disparition d'une espèce sur la santé humaine, elle pense que la dégradation des écosystèmes est un problème qui va bien au-delà de l'analyse coût-bénéfice.

André De Palma réagit à son tour. Il s'étonne du fait que l'on n'ait pas abordé au cours de cette journée la notion d'aversion au risque. Puis, il nous démontre que les individus ne perçoivent pas de façon symétrique les gains et les pertes renvoyant ainsi à la notion de perception du risque. Enfin, il souhaite souligner le difficile équilibre entre équité et efficacité au sens économique du terme montrant par la même occasion son interrogation par rapport aux méthodes de redistribution.

Jean-Pierre Galland comprend la différence du coût de la vie suivant le risque auquel on est exposé mais fait part de son scepticisme par rapport à la gestion différenciée des risques.

Henry Jacquet-Francillon souhaite aussi réagir sur le coût de la vie humaine. Il préfère quant à lui souligner la cohérence de ces chiffres d'une étude à l'autre qui révèle selon lui que cet outil est tout à fait opérationnel.

Jean-Claude Rébeillé préfère quant à lui parler des quatre réalités que traverse l'analyse coût-bénéfice. Il évoque tour à tour le cadre réglementaire, les projets d'ordre national, d'ordre local et internes à l'entreprise. Il pense que l'on pourra appliquer cette méthode au niveau réglementaire et national mais s'interroge quant à la possibilité d'application pour des projets de plus petite ampleur. On manque selon lui d'expertise en la matière. Il encourage donc à une réflexion sur les conditions pratiques d'application de cette méthode en France.

Marc Renard intervient ensuite. Il nous interroge sur le coût de la vie gâchée et non seulement perdue avant de nous faire réfléchir sur le rôle exact des procédures d'expropriation et des servitudes. Ne pourrions-nous pas voir dans ces mécanismes une forme implicite de l'analyse coût-bénéfice.

James K. Hammit réagit tour à tour aux différentes interrogations de la salle. Il fait d'abord part de l'effective difficulté à traiter les problèmes de redistribution, souligne que l'aversion au risque est prise en compte dans le calcul de la valeur statistique de la vie et réagit enfin sur les différentes évaluations du coût de la vie suivant le risque auquel on est exposé. A ce sujet, il demande d'avoir une vision globale du risque en comparant en permanence coûts et bénéfices et en ne les traitant pas comme deux compartiments cloisonnés.

Alain Bénéteau voit en l'analyse bénéfice-coût un outil d'aide à la décision dans le sens où il facilite le processus décisionnel pour les élus et l'acceptation de la décision par les citoyens. Sur la mise en place de la méthode, il s'interroge sur les conditions d'intervention du citoyen. Il tient également à réagir sur le rôle que les experts doivent jouer dans la gestion des risques et nous invite à garder toujours un esprit critique, démarche encouragée par l'analyse bénéfice-coût. Il s'interroge donc sur les conditions d'application de la méthode et sur la lecture des résultats qui pourra être faite. Il réagit au fait que

certaines études montrent que 5% des dépenses de prévention couvriraient 99% des risques et se demande quelle doit être dans ce cas l'attitude des politiques. Il nous encourage à dresser un bilan précis de l'utilisation de l'analyse bénéfice-coût en France : se pratique-t-elle, où se pratique-t-elle, comment se pratique-t-elle, pourquoi taire son utilisation. Enfin, il se demande s'il y a une raison sociologique à la non-application officielle de l'analyse bénéfice-coût en France.

Philippe Essig nous livre ses réflexions et quelques réponses en guise de conclusion. Pour lui, l'analyse coût-bénéfice se pratique en accidentologie. Il tente une réponse sur le fait que cette pratique ne soit pas répandue en France. Il évoque tour à tour la puissance des médias et les conséquences judiciaires importantes pesant sur la personne. Il voit dans cette méthode une approche rationnelle du risque et une manière de rendre plus transparentes les décisions politiques. Par la suite, il encourage les participants à raisonner le risque de façon globale et se pose la question de la formation à cette discipline. Enfin, il encourage Nicolas Treich à poursuivre son travail et s'interroge sur la création d'un « office of management and budget » à la française.

Nicolas Ozies, le 7 avril 2006